

été analysés en détail, et le sommaire apparaît à l'état n° TT-13. Ces transactions en consignation avec dix-neuf maisons représentent 60 p. 100 de toutes les consignations en 1933. L'état donne une analyse des montants reportés contre les fournisseurs, c'est-à-dire, des montants qui représentent la valeur des marchandises et ceux qui représentent les diminutions de prix. On voit que sur \$28,481.84 reporté au compte de 19 fournisseurs dont les comptes ont été examinés, \$20,459.82 représentait des marchandises retournées, et la balance, soit \$8,022.02 représentait des diminutions de prix.

M. FACTOR: Pouvez-vous me dire quel pourcentage du total des marchandises achetées représentent le montant de marchandises retournées?

Le TÉMOIN: Comparé au total des marchandises?

M. SOMMERVILLE: Les 19 comptes.

Le TÉMOIN: Sur ces 19 comptes, oui.

Le PRÉSIDENT: Les marchandises consignées.

M. SOMMERVILLE: Cela représente \$99,464, et les marchandises retournées s'élèvent à \$20,459.

Le PRÉSIDENT: Soit environ 20 p. 100.

Le TÉMOIN: En effet.

M. SOMMERVILLE: Les \$8,000 représentent le montant reporté contre les fournisseurs pour diminution de prix, de sorte qu'à peu près \$28,000 sur les \$90,000 indiquerait que plus de 25 p. 100 a été affecté de cette manière.

Le TÉMOIN: Les notes de débit concernant les diminutions de prix donnent peu de renseignements, l'explication ordinaire étant "allocation telle que fixée avec"—suit le nom de la personne avec qui on traite. Les notes de débit donnent le prix de vente aussi bien que le prix de revient, et dans bien des cas, le montant reporté contre le fournisseur était dans la même proportion, par rapport au prix de revient original, que la diminution du prix de vente par rapport au prix de vente original indiqué. Voilà ce que nous avons examiné.

Le PRÉSIDENT: Il est six heures et nous allons lever la séance jusqu'à demain matin à 11 heures.

A 6 heures, le Comité s'ajourne au jeudi, 7 juin, à 11 heures du matin.